



**mutuelles  
du soleil**  
NÉES DANS LE SUD



Équipe spécialisée **Alzheimer** et  
**maladies apparentées**

# Soutien des aidants, conseils et solutions pratiques pour le quotidien.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les personnes dont la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée a été diagnostiquée et sur prescription médicale du médecin traitant ou du spécialiste. Ce service est accessible aux personnes adhérentes ou non au groupe Mutuelles du Soleil.

---

## QUEL COÛT ?

L'accompagnement est **pris en charge entièrement** par les **caisses d'assurance maladie**.

---

## QUELLE EST LA DURÉE DES INTERVENTIONS ?

La prescription est de **12 à 15 séances sur une durée d'environ 3 mois**, à raison d'une séance d'une heure par semaine, au domicile du patient selon un planning défini entre ce dernier et l'aidant.

---

## QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Un premier bilan est effectué par l'ergothérapeute qui propose un **plan de soins individualisé**. Ceux-ci sont **dispensés par les assistantes de soins en gérontologie**. Au cours des séances, des **relais et solutions adaptées sont proposées** (accueil de jour, augmentation du soutien par les aides à domicile, plateforme d'accompagnement et de répit...).



## QUEL TYPE DE SOINS ?

- ◀ Activités liées à la mobilité, la communication et la réhabilitation des gestes du quotidien.
- ◀ Conseils, solutions et soutien des aidants.
- ◀ Mise en situation dans les activités sociales visant la participation et l'interaction avec autrui.
- ◀ Aménagement du domicile, mise en place de matériel médical adapté.
- ◀ Gestion de l'estime de soi et des émotions.

## QUELLES SONT LES MALADIES APPARENTÉES ?

La démence vasculaire, la maladie de Parkinson, la sclérose en plaques, le syndrome cérébelleux multifonctionnel, la maladie à corps de Lewy, la dégénérescence fronto-temporale dont la maladie de Pick, les atrophies du lobe temporal à expression verbale, d'autres pathologies peuvent être assimilées comme des maladies apparentées.

Un avis médical est alors recommandé.

## LES ÉQUIPES DE L'ESA SONT COMPOSÉES AU MINIMUM :



### **D'une encadrante d'unité de soins.**

Elle supervise l'équipe spécialisée Alzheimer dans l'organisation, la coordination, le suivi et la mise en oeuvre de partenariats.

### **D'une ergothérapeute.**

Elle organise la prise en charge des patients. Elle propose des objectifs personnalisés, visant au maintien des facultés motrices, sensorielles et cognitives, à favoriser les possibilités relationnelles et de communication, à adapter l'environnement pour favoriser l'autonomie et la sécurité et à accompagner les aidants.



### **D'assistantes de soins en gérontologie.**

Elles sont déléguées par l'ergothérapeute et réalisent des activités en lien avec les objectifs de soins de réhabilitation et d'accompagnement au domicile.





04 92 30 33 34



Zone d'intervention :

Digne-les-Bains

&

Communes  
environnantes

-

33, bd. Victor Hugo  
04000 Digne-les-Bains



[mutuellesdusoleil.fr](http://mutuellesdusoleil.fr)

*mutuelles  
du soleil*  
NÉES DANS LE SUD

Avec le soutien de  
**ars**  
Agence Régionale de Santé

Mutuelles du Soleil Livre III, mutuelle soumise aux dispositions du livre III du code de la mutualité  
6, avenue du Parc Borély CS 60013 - 13295 Marseille Cedex 8  
SIREN 444 283 113 - LEI : 969500U0AHAS9HYQS496